



REPUBLIQUE DU BENIN
.....
DEPARTEMENT DU BORGOU
.....
COMMUNE DE PARAKOU
.....
SECRETARIAT EXECUTIF
.....

ARRETE MUNICIPAL N°50/22/...../MPKOU/SE/DAAF/SAGPE/SA
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DE CABINET DU MAIRE DE LA
COMMUNE DE PARAKOU
Année 2023

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019;
- Vu la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant Code de l'Administration Territoriale en République du Bénin ;
- Vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-284 du 02 juin 2021 portant nomination de Monsieur Djibril MAMA CISSE MOUSSA en qualité de Préfet du département du Borgou ;
- Vu l'arrêté n° 4/0342/PDB-SG-STCCD du 13 août 2020 portant constat de la désignation du Maire, des Adjoints au Maire et des Chefs des 1^{er} et 3^{ème} Arrondissements de la Municipalité de Parakou ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°4/254/PDB/SG/SAF/STCCD/SA du 22 décembre 2022 portant approbation du budget primitif, gestion 2023 de la commune de Parakou ;
- Vu l'arrêté municipal N°50/84/MPKOU/SG/DRH-SP/SA du 25 avril 2022 portant nomination du Secrétaire Exécutif de la mairie de Parakou ;
- Vu la lettre circulaire N°859/MDGL/DC/SGM/DCT/SA du 30 octobre 2020 portant élaboration des organigrammes et des manuels de procédures relatifs aux mairies des communes à statut particulier;
- Vu la lettre circulaire N°2221-c/MEF/DC/DNCF/CERRQ/SP du 03 août 2023 portant mise en oeuvre intégrale de la fonction du contrôle financier dans les communes;

Considérant les nécessités de service ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Monsieur MAMA Abdou Razack, Ingénieur Agronome, est nommé Directeur de Cabinet du Maire de la commune de Parakou.

Article 2 : Monsieur MAMA Abdou Razack sera chargé de:

- coordonner les activités du Maire,
- veiller à la qualité des projets de correspondances soumis à la signature du Maire,
- exécuter toutes autres tâches en relation avec ses responsabilités.

Article 3 : Le Directeur de Cabinet du Maire a sous sa responsabilité,

- le Secrétariat Particulier,
- le Responsable Protocole et Relations Publiques,
- le Responsable Presse et Communication,
- les Chargés de mission du Maire.

Article 4 : Le Directeur de Cabinet du Maire bénéficie des indemnités, primes et avantages liés à son poste fixés par décision municipale.

Article 5 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Parakou, le

27 décembre 2023



Inoussa ZIME CHABI.-

AMPLIATIONS

PDB.....	01
Autres communes.....	07
Adjoints au Maire.....	03
CA.....	03
SE.....	01
TC.....	01
Tous Direct. tech mairie.....	08
Tous Chefs service mairie.....	30
Intéressé.....	01
Dossiers Intéressé.....	01
Chronos.....	01
Archives.....	01